

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERÊT

Pays	République de Guinée
Nom du Projet	<i>Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME)</i>
Numéro de Crédit et du Don	<i>Crédit IDA N° 6885 – GN et Don IDA N° 8190 - GN/Banque Mondiale</i>
Intitulé de la Mission	<i>Recrutement d'un Cabinet pour le Conseil Légal auprès du Ministère des Mines et de la Géologie de la République de Guinée</i>
N° de référence	GN-PGRNME - MINES-463578-CS-QCBS
AMI	N°004/PGRNME/MMG/C/2025

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement (Crédit et Don) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant, notamment la mission relative au Conseil Légal auprès du Ministère des Mines et de la Géologie.
2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent les prestations d'un appui et des conseils sur le plan juridique auprès du Ministère des Mines et de la Géologie. La durée prévisionnelle du contrat est de douze (12) mois avec un temps d'intervention maximum pour l'ensemble des experts clés à mobiliser fixé à 180 jours.
3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour l'étape de la procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous et peuvent être transmis à la demande des consultants.
4. Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PGRNME invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Avoir une expérience pertinente de dix ans (10) ans au moins dans les domaines suivants : droit minier, économie minière, transition énergétique et gouvernance des ressources minières ;
- Avoir une expérience confirmée dans la réalisation de missions similaires (trois (3) missions similaires, au moins dans des secteurs miniers impliquant des infrastructures ferroviaires et portuaires de grande dimension) ;
- Avoir des aptitudes à conduire des consultations multisectorielles et à produire des livrables de qualité ;
- Avoir des capacités managériales de projets et programmes complexes ;
- Avoir une connaissance des marchés et une expérience confirmée dans la structuration des projets en PPP ;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite des projets similaires dans les pays développés en général, en Afrique sub-saharienne ;
- Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, etc.).

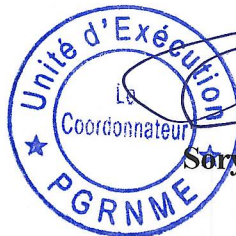
Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

5. La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) cabinets/firmes/sociétés ou groupements répondant au mieux aux critères d'éligibilité et qualifiés.
6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI* » de la Banque mondiale, Septembre 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
8. Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de Passation des Marchés, Edition Septembre 2025, notamment la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
9. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous **pendant les heures de bureau (tous les jours ouvrables) de 9 heures à 16 heures précises (heure de Conakry/Guinée).**
10. **Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en langue française et par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne ou par courriel/e-mail) au plus tard le 17 Novembre 2025 à 12 heures précises (heure de Conakry/Guinée).**

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PGRNME- Résidence ALIMOU, Quartier Taouyah, Commune de Ratoma Tél: +224 626 63 63 62 /622 20 02 24/626 95 09 68
Courriels : oussoubasory@gmail.com copie obligatoire à kouroumasmp90@gmail.com et à lkaba1345@gmail.com

Fait à Conakry, le 29 Octobre 2025

Le Coordonnateur du Projet,



Sory KOUYATE